



PRÉFET DE LA CHARENTE

Appel à projets

**Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
(PDASR) 2015**



Les demandes de subvention pour l'année 2015
doivent être déposées avant le **20 février 2015**

Préambule

L'action de l'État en matière de sécurité routière dans le département est définie de façon pluriannuelle par le Document Général d'Orientations (DGO).

Ces orientations sont ensuite déclinées chaque année au travers du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qui vise à regrouper et à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière. Il constitue en ce sens un outil de concertation et d'affichage de la politique de sécurité routière dans le département.

Les actions inscrites au titre du PDASR bénéficient de cette valorisation et d'un appui technique. Par ailleurs, certaines actions peuvent bénéficier d'un financement de la part de l'État.

Le présent appel à projets vise à identifier et inscrire l'ensemble des actions retenues pour l'année 2015.

1. Critères d'inscription des actions au PDASR

Pour être retenue et inscrite au PDASR, toute action proposée dans le département de la Charente doit s'inscrire dans **les orientations des politiques locales de sécurité routière**.

Au titre de l'année 2015 les priorités sont :

- Les jeunes et l'éducation à la sécurité routière ;
- La lutte contre l'alcool au volant, les addictions et la prévention des comportements à risques ;
- La vitesse et le respect des règles ;
- Les usagers vulnérables : les deux-roues motorisés, les cyclistes et les seniors ;
- L'attention au volant et les distracteurs de conduite.

2. Critères d'attribution d'aide financière

Pour pouvoir bénéficier du financement de l'État, toute action proposée dans le département de la Charente pour l'année 2015 doit, outre être inscrite au PDASR :

- Poursuivre **des objectifs clairement définis**. Le descriptif des actions doit être précis dans l'objet et le libellé, afin que le domaine d'intervention soit clairement identifié et le nombre de bénéficiaires précisé ;
- Être **menée pendant l'année 2015**, les dates de réalisation de l'action doivent être précisées ;
- Ne pas **relever de l'activité habituelle** ou du fonctionnement ordinaire de l'association, de l'organisme ou du service demandeur ;
- Définir des **critères d'évaluation**.

Les bénéficiaires de subventions au titre des exercices écoulés devrait être à jour des formalités administratives obligatoires, notamment la présentation d'un bilan de l'action engagée.

3. Dépôt des demandes d'inscription d'actions au PDASR

Toute demande d'inscription d'action comportant ou non une demande de subvention au titre du PDASR doit exclusivement s'effectuer au moyen de la fiche d'action locale (jointe en annexe 1) entièrement complétée et accompagnée de tout document que vous jugerez utile et susceptible de compléter cette fiche.

Les dossiers complets doivent être adressés avant **le 20 février 2015** par voie postale à :

Cabinet du Préfet
7-9 rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

par message électronique à :

securite-routiere@charente.pref.gouv.fr

M. Marcoux Jacques, chargé de la mission sécurité routière au sein de mon cabinet se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 05.45.97.62.83.

4. Modalités de sélection des fiches d'actions :

La sélection des demandes d'inscriptions d'actions au PDASR est effectuée par le pôle de compétence de sécurité routière qui comprend les acteurs institutionnels ainsi que des représentants des partenaires de sécurité routière, présidé par le directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière.

Ces réunions permettent d'assurer le suivi des actions inscrites au PDASR, de coordonner leur mise en œuvre, d'évaluer leur pertinence et leur efficacité.

L'attribution des aides financières aux actions retenues au PDASR est décidée par le préfet de la Charente sur proposition du directeur de cabinet.

5. Suivi et évaluation des actions inscrites au PDASR

Le suivi et l'évaluation des actions inscrites au PDASR sont effectués par le pôle de compétence de sécurité routière.

A Angoulême, le

Le Préfet,



Salvador PEREZ

Préfecture de la Charente

Fiche descriptive d'action - PDASR 2015		
Domaine : <i>(Éducation, formation, prévention, communication)</i>	Titre de l'action :	Enjeu : <i>(jeunes, alcool, vitesse, deux roues, distracteurs, risques routiers...)</i>
Objectifs généraux		
Objectifs intermédiaires		
Description détaillée de l'action <i>(à développer sur une feuille annexe si nécessaire)</i>		
Cible		Nombre de personnes touchées par cette action :
Supports utilisés		
Responsable de la mise en œuvre		
Partenaire(s)		
Coût et montage financier	Coût total de l'action et montage financier (détaillé):	
	Financement demandé au titre du PDASR :	
Calendrier prévisionnel	Date(s) prévisionnelle(s) de l'action :	
Évaluation de l'action : Indicateurs de suivi		
Contacts locaux : Organisme et/ou personne responsable de la mise en œuvre	(nom, adresse, téléphone, messagerie)	